

**DELIBERATION DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES**

Vu le Code de l'éducation, et notamment les articles L. 613-1 et L. 712-6-1,
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, et notamment ses articles 6 et 14,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,

Délibération enregistrée sous le numéro : **002/2026/FVE**
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 15 septembre 2026

Sujet : Modalités de contrôle des connaissances et des compétences et règlements généraux au titre de l'année universitaire 2026-2027 (vague 2)

Considérant qu'il revient à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire d'adopter les modalités de contrôle des connaissances et des compétences et règlements généraux,

Après en avoir délibéré, la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire décide d'adopter les modalités de contrôle des connaissances et des compétences et règlements généraux suivants pour l'année universitaire 2026-2027 :

Faculté de Droit et des Sciences Economiques
▪ Règlement Général des Examens ▪ Licence Administration Economique et Sociale ▪ Licence de Droit ▪ Licence Economie Gestion ▪ Mineures PASS ▪ Tremplin Administration Economique et Sociale – Droit - Economie Gestion ▪ Licence Professionnelle Comptable Taxateur d'Etudes Notariales ▪ Licence Professionnelle Métiers du Droit de l'Immobilier ▪ Licence Professionnelle Assurance, Banque, Finance : Chargé de Clientèle ▪ MCCC des Masters 1 ▪ MCCC des Masters 2
Faculté des Lettres et des Sciences Humaines
▪ MCCC Dispositions générales ▪ MCCC Particulières Licences ▪ MCC Particulières Licences Professionnelles ▪ MCCC Particulières Masters
Faculté des Sciences et Techniques
▪ MCC Générales FST DU : ▪ DU Animateur Numérique et Multimédia (ANM) ▪ DU e-Tourisme ▪ DU Energies renouvelables

DEUST et Licences générales :

- DEUST 1 et 2 Webmaster et métiers de l'Internet
- Licence 2 et 3 Génie Civil
- Licence 3 Sciences et Technologie PPPE
- Licence 1 Sciences exactes et appliquées – Parcours accompagné – Rythme progressif
- Licence 2 et 3 Chimie
- Licence 2 et 3 Physique-Chimie
- Licence 2 et 3 Informatique
- Licence 2 et 3 Mathématiques
- Licence 2 et 3 Physique
- Licence 1-2-3 STAPS et DEUST 1 et 2 Animation et Gestion des Activités Physiques, Sportives et Culturelles (AGAPSC)
- Licence STAPS MS CABC
- Licence 1-2-3 Sciences de la Vie et de la Terre

Tremplins :

- Licence 1 Sciences exactes et appliquées – Chimie Mathématiques Physique (SEA-CMP)
- Licence 1 Sciences exactes et appliquées – Mathématiques Physique Informatique (SEA-MIP)
- Licence 1 Sciences de la Vie et de la Terre (SVT)

Licences Professionnelles :

- LP Audit et Génétique en Elevage (AGE)
- LP Gestion et Accompagnement de Projets Pédagogiques (GAPP) – Parcours Tourisme et Réseaux / Parcours Formation d'adultes
- LP Métiers du BTP - Inspecteur Ouvrages d'Art (IOA)
- LP Métiers des Energies renouvelables (MER)
- LP 1-2-3 Métier de l'Informatique – Application web (MI-AW)
- LP Métier de l'Informatique – Conduite de projets (MI-CP)
- LP Métiers des Ressources Naturelles et de la Forêt (MRNF) - Aménagement arboré et forestier
- LP Métiers de la Protection et de la Gestion de l'Environnement – Diagnostic et Aménagement des Ressources en Eau (DARE)
- LP Métiers de la Protection et de la Gestion de l'Environnement – Maintenance des Usines et des Réseaux d'Eau (MURE)
- LP Métiers de la Protection et de la Gestion de l'Environnement – Traitement des Eaux (TE)
- LP Tourisme et Loisirs Sportifs (TLS)

Masters :

- Master 1 et 2 Sciences de l'Eau
- Master 1 et 2 Sciences et Génie des Matériaux
- Master 1 et 2 Biologie Santé
- Master 1 et 2 Chimie
- Master 1 et 2 Génie Civil
- Master 1 et 2 Informatique
- Master 1 et 2 Mathématiques et Applications
- Master 1 et 2 Physique Appliquée et Ingénierie Physique
- Master 1 et 2 STAPS – Management du Sport

IAE de Limoges

- Règlement des études
- Licence 3 Gestion Parcours Excellence
- Master 1 Métiers de la Banque de Détail
- Master 2 Management et Administration des Entreprises – Management et Entrepreneuriat – Double compétence P3 – Double compétence P4
- Master 1 et 2 Contrôle-Comptabilité-Audit (Formation initiale et Alternance)
- Master 2 Management de l'Innovation – Innovation et Communication numérique / Management de Projets Innovants (Formation initiale et Alternance)
- Master 2 Management des Etablissements de la Santé et du Social (Formation initiale et Alternance)
- MCCC DU

IFMK APSAH
▪ Règlement et dispositions générales ▪ Année Spécifique - Semestre 1 ▪ Année Spécifique - Semestre 2 ▪ 1^{er} cycle d'études – Semestre 3 ▪ 1^{er} cycle d'études – Semestre 4 ▪ 1^{er} cycle d'études – Semestre 5 ▪ 1^{er} cycle d'études – Semestre 6 ▪ 2^{ème} cycle d'études – Semestre 7 ▪ 2^{ème} cycle d'études – Semestre 8 ▪ 2^{ème} cycle d'études – Semestre 9 ▪ 2^{ème} cycle d'études – Semestre 10
IFMK CROIX-ROUGE
▪ Règlement des études 2026-2027 ▪ Modalités de contrôle des connaissances et des compétences
ILFOMER
▪ Charte des mémoires 2024-2025 ▪ Ergothérapie : Règlement des Etudes et des Stages– MCCC ▪ Kinésithérapie : Règlement des Etudes et des Stages– MCCC ▪ Orthophonie : Règlement des Etudes et des Stages– MCCC ▪ Orthoptie : Règlement des Etudes et des Stages– MCCC
INSPE
▪ Règlement des études ▪ Licence Professorat des Ecoles ▪ Master 1 et 2 enseignement et éducation (M2E) mention professorat des écoles (3 sites) pour les lauréats des concours ▪ Master 1 et 2 enseignement et éducation (M2E) mention professorat du second degré (9 parcours) pour les lauréats des concours ▪ Master 1 et 2 enseignement et éducation (M2E) de mention conseiller principal d'éducation pour les lauréats des concours ▪ Master 1 enseignement et éducation (M2E) mention professorat des écoles (3 sites) pour les non lauréats des concours (parcours préparation aux concours et professionnalisation - PCP) ▪ Master 1 enseignement et éducation (M2E) mention professorat du second degré (9 parcours) pour les non lauréats des concours (parcours préparation aux concours et professionnalisation - PCP) ▪ Master 1 enseignement et éducation (M2E) de mention conseiller principal d'éducation pour les non lauréats des concours (parcours préparation aux concours et professionnalisation - PCP) ▪ Master 2 MEEF mention premier degré (3 sites) ▪ Master 2 MEEF mention second degré (9 parcours) ▪ Master 2 MEEF mention encadrement éducatif ▪ Master 2 MEEF mention ingénierie de la formation (2 parcours) ▪ DIU "entrée dans le métier" mentions premier degré (3 sites), second degré (10 parcours) et encadrement éducatif ▪ DU "consolidation des savoirs" (second degré et CPE), "formation de formateurs académiques" et "devenir acteur de l'école inclusive »
IPAG
▪ DU Responsable d'Administration Communale (modifiée)
IUT du Limousin
▪ Préambule des MCCC Générales ▪ DU Préparation Linguistique, Universitaire et Scientifique (PLUS) ▪ Licence Professionnelle Métiers du BTP : Travaux Publics - Détection et Géoréférencement de Réseaux (DGR) ▪ Licence Professionnelle Métiers du BTP : Bâtiment et Construction – Diagnostic, Maintenance et Réhabilitation du Patrimoine (DMRP)

Pôle tertiaire :

- BUT Carrières Sociales (CS)
- BUT Gestion des Entreprises et des Administrations – Brive (GEA)
- BUT Gestion des Entreprises et des Administrations – Limoges (GEA)
- BUT Techniques de Commercialisation (TC)

Pôle numérique :

- BUT Informatique (INFO)
- BUT Métiers du Multimédia et de l'Internet (MMI)

Pôle industriel :

- BUT Génie Biologique (GB)
- BUT Génie Civil Construction Durable (GCCD)
- BUT Génie Electrique et Informatique Industrielle (GEII)
- BUT Génie Industriel et Maintenance (GIM)
- BUT Génie Mécanique et Productique (GMP)
- BUT Hygiène, Sécurité, Environnement (HSE)
- BUT Mesures Physiques (MP)

SANTE

- Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS)
- Licence 1 Sciences pour la Santé (Générale et Accès santé)
- Licence 2 et 3 Sciences pour la Santé - parcours Biologie et Chimie du Médicament (BCM) et Santé Publique (SP)

Sciences maïeutiques :

- Règlement sur le régime intérieur de l'école de sages-femmes
- Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques 2^{ème} année
- Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques 3^{ème} année – étudiants soumis au programme de 2013
- Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques 3^{ème} année – étudiants soumis au programme de 2024
- Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques 4^{ème} année
- Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques 5^{ème} année

Membres en exercice : 40

Nombre de votants : 24

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 6

Fait à Limoges, le 15 septembre 2026

**Le Président de l'Université
Vincent JOLIVET**

Publié au recueil des actes administratifs du mois de septembre 2026.

Transmis au Service régional académique enseignement supérieur (SRA-ES) le 17 septembre 2026.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges